

FICHE INSCRIPTION 2018 – 2019

NOM	Prénom	Date de naissance	Certificat	Photo

Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tel dom. : Tel port. : Tel prof. :
 Adresse mail :

TARIFS SAISON 2018/2019

		Prénom du (ou des) adhérent(s)			
1 ^{ère} inscription		3,00 €			
Licence FFJDA		38,00 €			
Comité de Savoie et ligue		6,00 €			
Cotisation	1 ^{er} adhérent	125,00 €			
	2 ^{ème} adhérent	100,00 €			
	3 ^{ème} adhérent	65,00 €			
TOTAL		 € € €

Réduction : PASS Région (30€) € Mairie (40€) € CE €

TOTAL à Régler après réduction :

--	--	--

MODE DE REGLEMENT

- o ESPECES (donner un reçu) : N° du reçu :
- o CHEQUE : montant€ N° encaissé le :
- Disposition exceptionnelle de paiement :
- 2^{ème} chèque montant :€ N° encaissé le :
- 3^{ème} chèque montant :€ N° encaissé le :
- o Autre :

Demande de facture : OUI NON Facture faite le :

Nom et prénom du représentant légal
 Signature

Date :

REGLEMENT INTERIEUR

Les judokas mineurs sont sous la responsabilité de l'entraîneur durant les cours.

Les enfants doivent arriver à l'heure à leurs cours.

Tous les élèves qui arrivent en retard au cours et n'auront pas bénéficié alors de l'échauffement pourront être refusés par le professeur.

Toute absence à un cours doit être justifiée et signalée à l'enseignant.

Tous les judokas doivent être en règles au niveau de la licence sportive et du certificat médical pour monter sur le tatami.

Le judoka s'engage à suivre les cours avec régularité jusqu'à la fin de la saison sportive.

Les parents qui désirent assister au cours de leur enfant doivent le faire en silence et ne pas intervenir pendant le cours dans le cas contraire le professeur ainsi que les membres du bureau pourront interdire l'accès à la salle de judo à tout moment.

Les parents sont responsables de leurs enfants

- * jusqu' à l'arrivée du professeur
- * dans les couloirs et vestiaires du dojo
- * après la fin de la séance d'entraînement.

Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du club. Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclue temporairement ou définitivement.

En cas d'accident, il sera fait appel au service d'urgence.

Tout pratiquant dont le manque de respect du règlement aura entraîné une gêne, pourra être sanctionné et éventuellement exclu du club sans remboursement.

L'association décline toute responsabilité pour les vols commis pendant les séances d'entraînement et pendant les rencontres sportives. Il est donc demandé aux pratiquants de ne pas venir avec des objets de valeurs.

COMPETITIONS

L'enseignant est seul habilité à engager les judokas dans les compétitions qu'il sélectionnera en fonction de la régularité des entraînements effectués.

Il faut avertir l'enseignant ou un membre de l'association lorsqu'on ne peut pas participer à une compétition pour laquelle on est convoqué.

En cas de départ groupé, il est impératif d'être à l'heure et de se présenter au responsable du transport.

Les licenciés mineurs non accompagnés ne seront transportés par d'autres parents ou membres de l'association que si la feuille de décharge de responsabilité complétée et signée a été remise à l'enseignant.

HYGIENE

Les judokas doivent avoir les mains et les pieds propres ainsi que les ongles coupés.

Les judokas doivent avoir un kimono propre ainsi qu'une paire de tongs ou de chaussons pour se rendre du vestiaire au tatami. Il est interdit de marcher pieds nus, sauf sur le tatami.

Les judokas ne doivent pas arriver directement de leur domicile en kimono, des vestiaires et des douches sont à disposition.

Seul le port du tee-shirt blanc sous le kimono est autorisé pour les filles

Les cheveux longs doivent être attachés par un chouchou (les barrettes sont interdites ou autre moyen métallique).

Sont interdits sur le tatami :

- Tous les bijoux (montres, bracelets, boucles d'oreilles, piercing ...),
- Les bonbons, chewing-gums et toute autre denrée.
- L'enseignant devra faire respecter le matériel et les lieux qui doivent toujours rester dans le plus grand état de propreté.
- Toute personne qui ne respectera pas ces conditions d'hygiène sera refusée

Fait à Montmélian, le

Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

AUTORISATION PARENTALE ANNUELLE ET DROITS D'IMAGES

Je, soussigné (Nom et Prénom de l'adulte signataire) :

Agissant en qualité : père – mère – représentant légal de(s) (l') enfant(s) (*barrer la mention inutile*)

(Nom et Prénom de(s) (l') enfant(s)) :

- L'autorise à pratiquer le judo au sein du judo club de Montmélian (JCM) lors de la saison 2018-2019. L'(es) enfant(s) sera(ont) sous la responsabilité du responsable de l'encadrement.
- Autorise le JCM à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence (hospitalisation, ...),
- L'autorise à participer aux stages et compétitions encadrés par les responsables du JCM,
- Reconnaît avoir été informé que la prise en charge de mon enfant par « l'encadrement » ne se fera qu'à partir du lieu d'entraînement (Dojo) ou du lieu de RDV fixé par « l'encadrement »,
- Certifie que l'(es) enfant(s) est à jour de tous ces vaccins (tétanos, ...)
- **Autorise - n'autorise pas (rayer la mention inutile)** le JCM à publier les photos de mon (mes) enfant(s) et de moi-même prises lors des entraînements, des compétitions ou des manifestations diverses du Club. Ces photographies pourront servir à illustrer le site Web du Club, ou un article ou le livret.

EN CAS D'URGENCE – PERSONNES A PREVENIR

Nom :Qualité :

Téléphone :

Nom :Qualité :

Téléphone :

Nom :Qualité :

Téléphone :

Fait à Montmélian, le

Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)